



## Cloture de pel par notaire sans accord du beneficiaire

Par **Iajoie**, le **07/09/2008** à **17:00**

Bonjour ,

Dans le cadre d'une succession , au deces de mon beau père , ma belle mère a demandé le transfert à son nom du PEL de son mari.

Cette instruction a été communiquée par écrit au notaire qui par erreur a demandé la cloture de ce PEL.

Il y donc des prejudices,perte du taux d'interets ,absence de possibilité de pret , de prime ...

Quels sont les recours possibles ?

Le notaire me propose un règlement à l'amiable .

PL

Par **Visiteur**, le **10/09/2008** à **14:30**

Quelles étaient les conditions financières de ce PEL (date d'ouverture), le montant des avoirs qui y figuraient ?

C'est important pour avoir une idée précise du préjudice potentiel, mais je pense que si le notaire propose une transaction amiable, il faut discuter avec lui et l'accepter.